

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MERCREDI 10 JUILLET 2019 à 20 h 00

**À l'hôtel de ville (Salle du conseil municipal)
À l'ordre du jour :**

- ADMINISTRATION GENERALE**
- POINT N°1 CONVENTION D'INSTALLATION, DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE REMPLACEMENT DE LIGNES DE COMMUNICATION À TRÈS HAUT DÉBIT EN FIBRE OPTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LE SIEA - 404, AVENUE DES VOIRONS
- FINANCES**
- POINT N°2 PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITÉ - ATTRIBUTION 2019 DES FONDS DE CONCOURS - COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - PROJET : AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DES THERMES
- RESSOURCES HUMAINES**
- POINT N°3 RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES POUR LA SURVEILLANCE DE LA CANTINE SCOLAIRE - ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020
- POINT N°4 INFORMATION RELATIVE À A MISE À DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE À LA SOCIÉTÉ DES COURSES
- VIE DES HABITANTS**
- POINT N°5 SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DU NORD-EST-GESSIEN
- CULTUREL**
- POINT N°6 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DANSE SPIRIT DANS LE CADRE DES ESTIVALES DU LAC 2019
- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - FONCIER**
- POINT N°7 LA TATE - RUE DES QUATRE PIERRES - PROGRAMME H2OME - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AE N°535, 536, 538, 540, 544 ET 545 CONSENTIE PAR LA SOCIÉTÉ H2OME AU PROFIT DE LA COMMUNE
- POINT N°8 CHEMIN DE PAIN LOUP - CONSTATATION DE DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DES LOTS B ET C SIS PARCELLE H 489 (FUTURES PARCELLES H 1674 -1675)
- POINT N°9 VÉSENEUX - GUY DE MAUPASSANT - CHEMIN DE PAIN LOUP - ECHANGES ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIÉTÉ BHQ ET M FLORENT MALET - PARCELLE H 1675 CONTRE H 1677 ET PARCELLE H 1674 CONTRE H 1678
- POINT N°10 CHEMIN DE POISAN - CESSIION À L'EURO SYMBOLIQUE CONSENTIE PAR M ET MME VIGOUROUX AU PROFIT DE LA COMMUNE PARCELLES AV 145P1 ET AV 251P1
- POINT N°11 LIEU-DIT LA VILLE - CONVENTION DE SERVITUDE CONSENTIE PAR LA COMMUNE SUR SA PARCELLE CADASTRÉE SECTION AK 119 AU PROFIT D'ENEDIS
- POINT N°12 BUDGET COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS - BILAN DES ACQUISITIONS ET VENTES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2018
- POINT N°13 APPROBATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RPLI)
- POINT N°14 CONCESSION D'AMÉNAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE : AVENANT N°2
- POINT N°15 ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION D'UN OUVRAGE DE PRISE D'EAU ALIMENTANT LA CANAL DE GRENY ET DE PROTECTION DES BERGES DE LA DIVONNE/VERSOIX PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX
- COMMANDE PUBLIQUE**
- POINT N°16 AMÉNAGEMENT AVENUE DES THERMES - CHOIX DES ENTREPRISES
- POINT N°17 TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX (SUITE LOTS DÉCLARÉS INFRACTUEUX) - CHOIX DES ENTREPRISES -
- POINT N°18 MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR (SECOND ŒUVRE) - LOT 8 ET 8 BIS - CHOIX DES ENTREPRISES
- ADMINISTRATION GENERALE**
- POINT N°19 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 9 FÉVRIER 2019.



Le 3 juillet 2019

Le Maire
Vincent SCATTOLIN